
États financiers de Université de Saint-Boniface

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation de l'actif financier net	5
État des gains de réévaluation	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-27

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée législative du Manitoba et au
Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de la variation de l'actif financier net, des gains de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains de réévaluation, de la variation de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 28 juin 2022

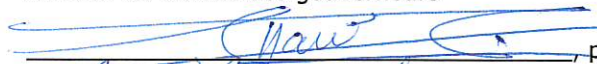
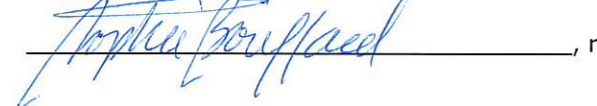
¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Université de Saint-Boniface
État de la situation financière
 au 31 mars 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Actifs financiers			
Encaisse	3	1 511 138	1 161 848
Comptes à recevoir	4	3 226 041	2 676 442
Placements	5	31 422 011	30 328 174
		36 159 190	34 166 464
Passifs			
Comptes à payer et frais courus		4 725 034	5 475 856
Contributions reportées	6	4 741 512	3 504 646
Emprunts	7	9 997 073	10 052 103
		19 463 619	19 032 605
Actif financier net avant les placements en dotation			
Placements en dotation	5	22 880 773	22 492 285
		39 576 344	37 626 144
Actifs non financiers			
Immobilisations	8	33 476 418	33 286 375
Frais payés d'avance		332 067	360 580
		33 808 485	33 646 955
Excédent accumulé			
	15	73 384 829	71 273 099
Composition de l'excédent accumulé			
Investi en immobilisations		23 602 679	23 237 607
Affecté d'origine interne	16	21 640 389	19 319 511
En dotation	9	18 726 444	17 476 294
Non affecté		2 058 556	2 058 384
Excédent accumulé lié aux activités		66 028 068	62 091 796
Gains de réévaluation cumulés		7 356 761	9 181 303
		73 384 829	71 273 099
Engagements et éventualité	11		
Droits contractuels	12		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

 , président
 , rectrice

Université de Saint-Boniface

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2022

	Notes	Budget 2022	2022	2021
		\$	\$	\$
Revenus				
Subventions				
Province du Manitoba		17 986 000	18 590 648	19 377 922
Gouvernement du Canada		6 083 980	6 264 024	6 549 577
Droits de scolarité		5 929 000	5 833 787	5 569 339
Revenus de placement	5	1 888 400	2 914 357	1 835 583
Loyers et stationnement		601 444	538 068	488 933
Dons autres qu'en dotation		516 350	524 763	1 826 548
Autres revenus		1 622 869	1 697 847	912 906
		<u>34 628 043</u>	<u>36 363 494</u>	<u>36 560 808</u>
Dépenses				
Enseignement	14	17 886 006	17 402 367	16 431 771
Exploitation et entretien des installations		3 861 572	4 028 196	3 659 487
Soutien institutionnel		4 561 864	4 106 896	3 764 743
Services académiques et soutien aux étudiants		3 701 039	3 597 222	3 139 612
Technologies de l'information		1 732 046	1 455 020	1 433 138
Engagements internes et externes		1 440 442	1 897 360	1 708 822
Recherche		1 774 924	1 190 311	923 859
		<u>34 957 893</u>	<u>33 677 372</u>	<u>31 061 432</u>
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation				
		(329 850)	2 686 122	5 499 376
Dons en dotation		219 000	265 506	218 695
Revenu net des placements en dotation	5	89 600	984 644	67 441
		<u>308 600</u>	<u>1 250 150</u>	<u>286 136</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses lié aux activités				
		(21 250)	3 936 272	5 785 512
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice				
		<u>62 091 796</u>	<u>62 091 796</u>	<u>56 306 284</u>
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice				
		<u>62 070 546</u>	<u>66 028 068</u>	<u>62 091 796</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université de Saint-Boniface
État de la variation de l'actif financier net
 Exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget 2022	2022	2021
	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses lié aux activités	(21 250)	3 936 272	5 785 512
Acquisition d'immobilisations	(1 829 000)	(1 659 392)	(5 882 293)
Amortissement des immobilisations	1 380 000	1 469 349	1 274 888
	(449 000)	(190 043)	(4 607 405)
Variation nette des frais payés d'avance		28 513	(96 789)
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation de l'exercice		(1 824 542)	8 856 545
		(1 796 029)	8 759 756
Augmentation de l'actif financier net		1 950 200	9 937 863
Actif financier net au début de l'exercice		37 626 144	27 688 281
Actif financier net à la fin de l'exercice		39 576 344	37 626 144

Université de Saint-Boniface
État des gains de réévaluation
 Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	9 181 303	324 758
(Pertes nettes) gains nets non réalisé(e)s attribuables aux placements cotés sur un marché actif	(25 770)	9 533 485
Gains nets réalisés sur la cession de placements cotés sur un marché actif, reclassés aux résultats	(1 798 772)	(676 940)
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation de l'exercice	(1 824 542)	8 856 545
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	7 356 761	9 181 303
Composition des gains de réévaluation cumulés :		
Placements	4 063 786	5 142 509
Placements en dotation	3 292 975	4 038 794
	7 356 761	9 181 303

Université de Saint-Boniface
État des flux de trésorerie
 Exercice terminé le 31 mars 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités Éléments hors caisse	3 936 272	5 785 512
Amortissement des immobilisations	1 469 349	1 274 888
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(5 536 700)	(5 868 703)
Gains nets réalisés sur la cession de placements	(1 798 772)	(676 940)
	(1 929 851)	514 757
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir	(549 599)	(857 177)
Comptes à payer et frais courus	(750 822)	579 814
Frais payés d'avance	28 513	(96 789)
	(3 201 759)	140 605
Activités de financement		
Ajout des emprunts	270 000	—
Remboursement des emprunts	(325 030)	(323 549)
Contributions reportées – apports reçus	6 773 566	6 183 525
	6 718 536	5 859 976
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(1 659 392)	(5 882 293)
Autres activités d'investissement		
Cession nette de placements	(373 787)	1 173 969
Acquisition nette de placements en dotation	(1 134 308)	(384 688)
	(1 508 095)	789 281
Augmentation nette de l'encaisse	349 290	907 569
Encaisse au début de l'exercice	1 161 848	254 279
Encaisse à la fin de l'exercice	1 511 138	1 161 848

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la *Loi sur l'Université de Saint-Boniface* (C.P.L.M. c. U150).

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Université a pour objectifs de répondre aux besoins éducatifs de la collectivité francophone et de favoriser son mieux-être sur les plans linguistique, culturel, économique et social. Pour atteindre ces objectifs, elle offre, en français, une vaste gamme de programmes en matière d'éducation et de recherche.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation

Normes comptables canadiennes du secteur public et utilisation d'estimations

Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers, et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Des estimations ont notamment été faites pour déterminer le passif relatif aux congés rémunérés, la durée de vie utile des immobilisations ainsi que la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de l'Université sont évalués comme suit :

Actif ou passif financier	Méthode de mesure
Encaisse	Juste valeur
Placements	Juste valeur
Comptes à recevoir	Coût amorti
Comptes à payer et frais courus	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti

Juste valeur

Cette catégorie comprend l'encaisse et les placements. L'Université a fait le choix de comptabiliser à la juste valeur les placements autres que les placements dans des capitaux propres cotés sur un marché actif. Les placements dans des capitaux propres cotés sur un marché actif doivent, quant à eux, toujours être comptabilisés à la juste valeur. Ils sont initialement comptabilisés au coût à l'achat puis détenus à la juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation, jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Lorsqu'ils sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont portés aux dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir, les comptes à payer et frais courus ainsi que les emprunts.

Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la déduction des pertes de valeur dans le cas des actifs financiers.

La réduction de valeur sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Constatation des revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode d'exercice. Les apports reçus pour lesquels les biens ou services n'ont pas été fournis à la fin de l'année sont comptabilisés comme contributions reportées.

Subventions gouvernementales, dons et apports

Les paiements de transferts sont constatés comme subventions gouvernementales et sont comptabilisés dans les revenus dans l'exercice au cours duquel le gouvernement cédant les a dûment autorisés et que l'Université a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il y en a. Les paiements de transferts assortis de stipulations créant une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés dans les contributions reportées et sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les conditions des stipulations sont remplies.

Les dons et les autres apports sans restrictions sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement est assuré.

Les subventions gouvernementales et les dons avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées et sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin ou lorsque les conditions de la restriction sont remplies.

Les subventions d'immobilisations sont constatées à titre de revenus dans l'état des résultats. Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'emprunts à l'état de la situation financière. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba (le « ministère »). Le financement reçu du ministère en lien avec les billets à ordre pour couvrir le capital et les frais d'intérêts est enregistré à titre de revenus dans l'état des résultats.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Constatation des revenus (suite)

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains ou pertes réalisés à la cession de placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce que les placements connexes soient vendus. Une fois réalisés, ces gains ou pertes sont comptabilisés comme revenus de placement dans l'état des résultats lorsque les revenus de placement ne sont grevés d'aucune restriction.

Les revenus de placement qui proviennent des apports avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées lorsque les termes de la restriction créent un passif, puis comptabilisés comme revenus lorsque les conditions des restrictions sont remplies.

Dotation

Les dons destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont détenus pour la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités de l'Université.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par l'Université sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations reçues en don est leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis. Ils sont amortis lorsqu'ils sont disponibles pour utilisation. Le terrain n'est pas amorti puisque sa valeur reste permanente.

La valeur nette des immobilisations est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne permettent plus à l'Université de fournir des biens et des services, ou lorsque les avantages économiques futurs associés à ces immobilisations sont inférieurs à la valeur nette aux livres. Les réductions de valeur sont comptabilisées comme dépenses dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées comme actifs dans ces états financiers. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers. Aucune évaluation de la valeur des collections n'est disponible.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées par l'Université et ses employés, selon le cas.

Congés rémunérés : jours accumulés de maladie

L'Université administre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation des jours de maladie accumulés par l'employé, jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique et est comptabilisée dans les comptes à payer et frais courus.

Congés rémunérés : autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris.

Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés sur une base de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées.

Les cotisations que l'Université verse au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

Dépenses par fonction

Enseignement

Cette catégorie englobe les dépenses directes liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Cela comprend les cours crédités et non crédités des programmes en vigueur ainsi que la formation continue.

2. Sommaire des principales méthodes comptables et pratiques de divulgation (suite)

Exploitation et entretien des installations

Cette catégorie comprend les dépenses associées à la gestion des immobilisations de l'établissement, incluant l'administration et l'entretien des installations, les services publics, les services de sécurité et de garde, les réparations et rénovations, et le développement des infrastructures.

Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations ainsi que les frais d'intérêts liés au financement des immobilisations par la province du Manitoba.

Soutien institutionnel

Cette fonction inclut des activités qui soutiennent l'établissement dans son ensemble, tel que l'administration, le développement et les communications, les finances, les ressources humaines, et toute autre activité administrative générale centralisée à l'échelle de l'établissement.

Services académiques et soutien aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux services académiques tels que celles de la bibliothèque ainsi que les dépenses de fonctions centralisées qui supportent l'étudiant ou des catégories d'étudiants telles que le registrariat, l'orientation, les sports, le service de perfectionnement linguistique, le service d'animation culturelle, le service d'accessibilité aux études, le bureau international, le Sportex, la résidence étudiante et le service de bien-être étudiant.

Technologies de l'information

Cette fonction regroupe les dépenses reliées aux technologies de l'information à l'échelle de l'établissement.

Engagements internes et externes

Cette catégorie regroupe les dépenses associées au financement reçu pour les projets spécifiques tels que le centre de ressources en français juridique, les projets en partenariat avec la communauté, ainsi que les bourses.

Recherche

Cette catégorie comprend les dépenses pour toutes les activités de recherche financées par des subventions et par des contrats dans le but de produire des résultats de recherche. Les dépenses associées à cette fonction comprennent l'administration et la coordination de la recherche ainsi que les coûts d'appui établis pour l'ensemble des projets de recherche.

Budget

Les chiffres du budget sont fournis pour des fins de comparaison et ont été approuvés par le Bureau des gouverneurs de l'Université.

Méthode comptable future

En août 2018, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a émis le chapitre SP 3480 intitulé « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cette norme comptable sera en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2022. Ce chapitre fournit des directives sur la façon de comptabiliser et de divulguer un passif lié à la mise hors service d'immobilisations corporelles. La direction évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur les états financiers.

3. Encaisse et marge de crédit

Au 31 mars 2022, le montant de l'encaisse est de 1 511 138 \$ (1 161 848 \$ au 31 mars 2021).

L'Université dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière (3 % au 31 mars 2022; 2,75 % au 31 mars 2021) majoré de 0,25 %. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté général de premier rang sur les actifs de l'Université excluant les immobilisations. Au 31 mars 2022, l'Université n'a pas eu recours à sa marge de crédit (valeur nulle au 31 mars 2021).

4. Comptes à recevoir

	2022	2021
	\$	\$
Gouvernement du Canada	2 796 827	2 302 800
Province du Manitoba	—	100 124
Étudiants	195 144	109 553
Autres	364 006	245 570
Provision pour créances douteuses	(129 936)	(81 605)
	3 226 041	2 676 442

5. Placements

	2022	2021
	\$	\$
Placements – fonctionnement général	31 422 011	30 328 174
Placements en dotation	22 880 773	22 492 285
	54 302 784	52 820 459

La composition des placements évalués à la juste valeur est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	1 353 477	943 737
Titres à revenus fixes	16 627 188	15 863 551
Actions canadiennes	5 092 877	4 424 047
Actions américaines	7 618 349	8 335 892
Actions étrangères	6 923 546	6 943 040
Actions de marchés émergents	3 511 092	4 234 267
Autres actions	2 630 588	2 282 593
Placements alternatifs	3 788 719	3 459 416
Autres placements	6 756 948	6 333 916
	54 302 784	52 820 459

Les titres à revenus fixes portent intérêt à des taux variant de 1,10 % à 5,60 % (1,15 % à 6,63 % en 2021) et viennent à échéance entre septembre 2023 et décembre 2051 (décembre 2021 et juin 2108 en 2021).

5. Placements (suite)

Les revenus de placement, incluant les revenus nets des placements en dotation, sont composés des intérêts, des dividendes et des gains nets réalisés, comme présenté ci-dessous :

	2022			2021
	Fonctionnement général	Dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Intérêts	160 209	57 614	217 823	259 926
Dividendes	1 058 719	823 687	1 882 406	966 158
Gains nets réalisés	1 071 425	727 347	1 798 772	676 940
	2 290 353	1 608 648	3 899 001	1 903 024

6. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées de subventions et de dons avec restrictions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Ces contributions reportées comprennent également des revenus des placements en dotation, des droits de scolarité non gagnés et autres recettes non comptabilisés en revenus.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2022				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 870 646	544 000	212 914	877 086	3 504 646
Apports reçus	5 228 336	39 000	328 166	1 178 064	6 773 566
Constatation aux revenus	(4 063 126)	—	(283 263)	(1 190 311)	(5 536 700)
Variation nette	1 165 210	39 000	44 903	(12 247)	1 236 866
Solde à la fin	3 035 856	583 000	257 817	864 839	4 741 512

	2021				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 167 939	535 000	1 014 455	472 430	3 189 824
Apports reçus	4 069 844	9 000	776 165	1 328 516	6 183 525
Constatation aux revenus	(3 367 137)	—	(1 577 706)	(923 860)	(5 868 703)
Variation nette	702 707	9 000	(801 541)	404 656	314 822
Solde à la fin	1 870 646	544 000	212 914	877 086	3 504 646

7. Emprunts

Les emprunts de l'Université sont conclus sous forme de billets à ordre avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations. Ces billets à ordre de 10 à 40 ans sont payables, capital et intérêts, en versements annuels et ont des échéances à diverses dates allant de 2032 à 2061. Le remboursement du capital et des intérêts est entièrement financé par des octrois de la province du Manitoba et est accordé par le ministère du Développement économique et de la Formation du Manitoba. Les billets à ordre portent des taux d'intérêt variant de 2,50 % à 6,00 %.

La dépense d'intérêt de 471 598 \$ (485 397 \$ en 2021) liée à la dette est comptabilisée dans l'état des résultats.

Les versements en capital et les intérêts pour les cinq prochaines années sont présentés ci-dessous :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2023	339 773	462 215	801 988
2024	340 031	447 516	787 547
2025	340 303	430 512	770 815
2026	340 592	414 623	755 215
2027	340 897	398 727	739 624
Par la suite	8 295 477	4 831 145	13 126 622
	9 997 073	6 984 738	16 981 811

8. Immobilisations

							2022
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	513 236	38 446 504	966 212	8 810 452	3 568 980	5 939 748	58 245 132
Acquisitions	44 319	663 185	—	445 040	8 025	498 823	1 659 392
Transfert	—	6 214 268	—	206 301	18 002	(6 438 571)	—
Solde à la fin	557 555	45 323 957	966 212	9 461 793	3 595 007	—	59 904 524
Amortissement cumulé							
Solde au début	—	13 671 914	565 928	7 368 930	3 351 985	—	24 958 757
Augmentation	—	997 514	48 311	324 691	98 833	—	1 469 349
Solde à la fin	—	14 669 428	614 239	7 693 621	3 450 818	—	26 428 106
Valeur comptable nette	557 555	30 654 529	351 973	1 768 172	144 189	—	33 476 418

Construction en cours

En 2020, l'Université a entrepris la construction du Centre d'apprentissage et de garde d'enfants de Saint-Boniface. Ce projet a été complété en août 2021.

8. Immobilisations (suite)

							2021
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	491 300	37 987 014	966 212	8 636 874	3 469 267	819 169	52 369 836
Acquisitions	21 936	459 490	—	180 575	99 713	5 120 579	5 882 293
Cessions	—	—	—	(6 997)	—	—	(6 997)
Solde à la fin	513 236	38 446 504	966 212	8 810 452	3 568 980	5 939 748	58 245 132
Amortissement cumulé							
Solde au début	—	12 949 240	517 617	7 003 017	3 220 992	—	23 690 866
Augmentation	—	722 674	48 311	372 910	130 993	—	1 274 888
Cessions	—	—	—	(6 997)	—	—	(6 997)
Solde à la fin	—	13 671 914	565 928	7 368 930	3 351 985	—	24 958 757
Valeur comptable nette	513 236	24 774 590	400 284	1 441 522	216 995	5 939 748	33 286 375

9. Dotation

La dotation comprend les dons dont le capital doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces dons doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants.

L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité, et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais, à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Le revenu de placement généré en dotation au-delà du montant distribuable en bourses est réinvesti non seulement pour maintenir la valeur de ces dons, mais aussi pour accroître la valeur réelle des fonds en dotation.

L'Université a le pouvoir de modifier les termes et conditions de la dotation pour permettre :

- a) qu'une partie du revenu généré par les placements en dotation soit retenue et non distribuée pour éviter une fluctuation et assurer une stabilité dans le montant distribuable afin de régulariser la distribution du revenu généré par les dotations;
- b) de puiser dans le capital afin de maintenir une stabilité des montants distribués, à la suite de rendements négatifs des placements. Ceci a pour but de régulariser la répartition des revenus de placement générés par les dons en dotation, si le Bureau des gouverneurs est de l'avis que le fait de puiser dans le capital est favorable à l'Université et n'affecte pas la valeur à long terme des dotations.

Si, dans une année, le revenu généré par les placements en dotation est insuffisant pour financer les bourses versées, le revenu de placement capitalisé accumulé est utilisé pour financer ces versements. Cependant pour des fonds sans revenu de placement capitalisé accumulé suffisant pour la distribution, le capital en dotation est utilisé au cours de l'année avec l'intention d'être récupéré par des revenus de placement futurs.

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	21 515 088	17 412 249
Revenus de placements réinvestis	984 644	67 441
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(745 819)	3 816 703
Dons en dotation pour l'année	265 506	218 695
Solde à la fin	22 019 419	21 515 088
Le solde à la fin est composé de :		
Excédent accumulé – fin de l'exercice	18 726 444	17 476 294
Gains de réévaluation cumulés	3 292 975	4 038 794
Solde à la fin	22 019 419	21 515 088

10. Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la *Loi sur les prestations de pension (Manitoba)* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité de retraite est composé de trois membres actifs avec droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université nomme cinq représentants actifs ayant droit de vote. L'un de ces représentants est le vice-recteur à l'administration et aux finances. Les participants non actifs doivent aussi élire ou nommer une personne au comité ayant le droit de vote. Le comité peut aussi comprendre un membre actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants actifs, et un membre non actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants non actifs.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 se sont élevées à 1 418 190 \$ (1 368 194 \$ en 2021) et sont inscrites à titre de dépenses à l'état des résultats.

11. Engagements et éventualité

Location d'équipement et contrats d'entretien

L'Université est locataire d'équipements et a signé des contrats d'entretien inhérents à ses activités. Les dates d'expiration des contrats visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les contrats ainsi exigibles s'élèvent à moins de 291 000 \$ par année.

Autoassurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'autoassurance qui comprend au-delà de 60 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

12. Droits contractuels

L'Université a conclu un contrat de bail pour la location de certaines salles et de certains bureaux. Les revenus de location se chiffrent à 10 524 \$ par mois et viennent à échéance le 31 juillet 2022. L'Université a aussi un contrat de location avec le Centre d'apprentissage et de garde d'enfants de Saint-Boniface. Les revenus de location de ce contrat se chiffrent à 2 333 \$ par mois à partir du 1^{er} juillet 2021, jusqu'au 30 juin 2026.

13. Instruments financiers

	Juste valeur	Coût amorti	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 511 138	—	1 511 138	1 161 848
Comptes à recevoir	—	3 226 041	3 226 041	2 676 442
Placements – fonctionnement général	31 422 011	—	31 422 011	30 328 174
Placements en dotation	22 880 773	—	22 880 773	22 492 285
Comptes à payer et frais courus	—	4 725 034	4 725 034	5 475 856
Emprunts	—	9 997 073	9 997 073	10 052 103

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable :

Niveau 1 : Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon la hiérarchie suivante :

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 511 138	—	—	1 511 138
Placements – fonctionnement général	15 535 681	15 886 330	—	31 422 011
Placements en dotation	11 594 247	11 286 526	—	22 880 773
	28 641 066	27 172 856	—	55 813 922

13. Instruments financiers (suite)

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	1 161 848	—	—	1 161 848
Placements – fonctionnement général	15 560 577	14 767 597	—	30 328 174
Placements en dotation	11 602 998	10 889 287	—	22 492 285
	28 325 423	25 656 884	—	53 982 307

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont à recevoir des gouvernements provincial et fédéral.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une tranche importante du portefeuille est constituée de placements dont les valeurs présentent des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. De façon générale, le risque de crédit vient des placements dans des titres à revenus fixes. Les énoncés de la politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque. L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placement.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les indices boursiers et la volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers. L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par échéances :

	2022	2021
	\$	\$
Moins de 90 jours	60 810	56 999
90 jours à un an	—	613 500
Plus de un an à 5 ans	3 144 982	1 539 629
Plus de 5 ans à 10 ans	2 408 471	2 968 700
Plus de 10 ans	2 671 372	2 825 152
Sans échéance	8 341 553	7 859 571
	16 627 188	15 863 551

	2022	2021
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	16 627 188	15 863 551
Placements non associés à un taux d'intérêt	37 675 596	36 956 908
	54 302 784	52 820 459

Au 31 mars 2022, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables étant restées constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 563 000 \$ (312 000 \$ au 31 mars 2021).

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2022, l'Université est exposée au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains, ainsi que des placements en dollars américains. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté d'environ 128 000 \$ (118 000 \$ au 31 mars 2021). Dans les faits, les résultats pourraient être différents de cette analyse de sensibilité.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement, étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le fonctionnement général et les dotations. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient. L'Université dispose d'une marge de crédit pour s'assurer que les fonds sont disponibles afin de répondre aux besoins financiers actuels et prévus.

14. Dépenses par objet

	Budget 2022	2022	2021
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	24 561 978	24 401 202	22 967 812
Matériel et autres	6 638 198	5 797 882	4 656 811
Amortissement des immobilisations	1 380 000	1 469 349	1 274 888
Services publics	716 442	714 549	611 280
Déplacements et conférences	624 784	346 519	219 435
Bourses et prix	1 036 491	947 871	1 331 206
	34 957 893	33 677 372	31 061 432

15. Excédent accumulé

					2022
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	23 237 607	19 319 511	17 476 294	2 058 384	62 091 796
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(711 410)	—	—	3 397 532	2 686 122
Dons en dotation	—	—	265 506	—	265 506
Revenu net des placements en dotation	—	—	984 644	—	984 644
Virements					
Intérêts aux soldes internes	—	1 186 336	—	(1 186 336)	—
Allocations pour projets futurs	—	1 854 905	—	(1 854 905)	—
Acquisition d'immobilisations	1 076 482	(720 363)	—	(356 119)	—
	1 076 482	2 320 878	1 250 150	(3 397 360)	1 250 150
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	365 072	2 320 878	1 250 150	172	3 936 272
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	23 602 679	21 640 389	18 726 444	2 058 556	66 028 068
Gains de réévaluation cumulés	—	—	3 292 975	4 063 786	7 356 761
Excédent accumulé	23 602 679	21 640 389	22 019 419	6 122 342	73 384 829

15. Excédent accumulé (suite)

	2021				
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	18 306 653	18 752 765	17 190 158	2 056 708	56 306 284
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	2 341 742	—	—	3 157 634	5 499 376
Dons en dotation			218 695	—	218 695
Revenu net des placements en dotation	—	—	67 441	—	67 441
Virements					
Intérêts aux soldes internes	—	134 296	—	(134 296)	—
Allocations pour projets futurs	—	2 541 800	—	(2 541 800)	—
Acquisition d'immobilisations	2 589 212	(2 109 350)	—	(479 862)	—
	2 589 212	566 746	286 136	(3 155 958)	286 136
Excédent des revenus sur les dépenses lié aux activités	4 930 954	566 746	286 136	1 676	5 785 512
Excédent accumulé lié aux activités à la fin	23 237 607	19 319 511	17 476 294	2 058 384	62 091 796
Gains de réévaluation cumulés	—	—	4 038 794	5 142 509	9 181 303
Excédent accumulé	23 237 607	19 319 511	21 515 088	7 200 893	71 273 099

16. Excédent accumulé affecté d'origine interne

L'excédent accumulé affecté d'origine interne comprend des montants réservés dans l'excédent accumulé qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce montant est issu de provisions établies pour divers besoins, situations, événements connus ou imprévus.

Une politique du Bureau des gouverneurs régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en résultent. Selon la politique en vigueur, le Fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 5,80 % (0,70 % en 2021). Cette mesure vise à protéger ce solde contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix – Les produits financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures / appariement de dons – Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques – Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique, mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

Recherche : les fonds destinés pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;

Bibliothèque : les fonds destinés pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;

Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

Projets d'immobilisations – Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services – Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

16. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

	2022					2021	
	Bourses et prix	Campagnes futures / appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immobilisations	Financement de transition de programmes et services	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	—	—	—	—	—	—	—
Virements							
Intérêts aux soldes internes	186 745	62 673	124 497	635 700	176 721	1 186 336	134 296
Allocations pour projets futurs	—	—	674 700	1 180 205	—	1 854 905	2 541 800
Acquisitions d'immobilisations	—	—	—	(720 363)	—	(720 363)	(2 109 350)
	186 745	62 673	799 197	1 095 542	176 721	2 320 878	566 746
Soldes au début de l'exercice	3 219 736	1 080 562	1 471 795	10 500 498	3 046 920	19 319 511	18 752 765
Soldes à la fin de l'exercice	3 406 481	1 143 235	2 270 992	11 596 040	3 223 641	21 640 389	19 319 511